



LA CHARTE « HUMANITUDE »

Une charte de comportement mettant en avant les valeurs humaines et professionnelles souhaitées pour chaque membre du personnel a été élaborée.

➤ Les valeurs liées à la personne soignée :

R : comme **RESPECT** : C'est considérer les résidents avec égard, sans jugement.

E : comme **ECOUTE** : C'est adopter une attitude physique de disponibilité et laisser l'autre s'exprimer sans l'interrompre et montrer des signes visuels et verbaux d'intérêt.

S : comme **SOUTIEN** : C'est encourager et solliciter les résidents en fonction de leurs capacités physiques et morales dans le but de maintenir leur autonomie.

I : comme **INDIVIDUALITE** : C'est la prise en compte de l'identité et de la singularité des résidents.

D : comme **DISPONIBILITE** : C'est être réceptif aux besoins et attentes de l'autre et s'accorder du temps pour y répondre efficacement.

E : comme **EMPATHIE** : C'est essayer de percevoir et d'accepter les sentiments et les émotions de l'autre.

N : comme **NEUTRALITE** : C'est maintenir son rôle des soignants dans la prise en soins de l'autre en excluant ses propres idées et préjugés.

T : comme **TOLERANCE** : C'est respecter la Différence (sociale, ethnique, religieuse, handicap...).

➤ Les valeurs liées au soignant lui-même :

- Le désir de développer ses compétences et qualités professionnelles (disponibilité, écoute, patience, honnêteté...)
- La capacité de se remettre en question, de s'auto-évaluer
- L'adhésion au projet de soins du service dans le cadre du projet d'établissement

➤ Les valeurs liées au travail en équipe :

- Le respect des décisions de l'équipe
- Le respect du travail des autres
- Le respect de l'organisation du service